

Bonnevaux, le 24 février 2014

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2014

Le quorum n'ayant pas été atteint le 14/2/2014, une seconde réunion a été convoquée le 17/2/2014 pour le 20/2/2014.

DELIBERATIONS

Présents : Sylvaine Fleury, Yves Bové, Frédéric Vidal,
Absent : Georges Matichard, Séverine Lando, Sébastien Hérard
Procurations : Annette Jost à Sylvaine Fleury , Marie-Cécile Chandesris à Frédéric Vidal
Excusés : Roseline Boussac,

CREATION EMPLOI AGENT ADMINISTRATIF

Le Conseil Municipal décide d'employer, à partir du 16 mars 2014, pour une durée de 8 mois, un adjoint administratif technique de 2^o classe, catégorie C, à raison de 15 heures par semaine.

L'agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut 350 indice majoré 327, échelon 5 et sera affecté notamment à des travaux administratifs.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat de travail pour le 16 mars 2014.

Ont signé les membres présents ;

CREATION EMPLOI AGENT TECHNIQUE (MENAGE)

Le Conseil Municipal décide d'employer, à partir du 17 mars 2014, pour une durée de 6 mois, un adjoint technique de 2^o classe, catégorie C, à raison de 5 heures par semaine.

L'agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut 330, indice majoré 316, échelon 1 et sera affecté notamment à des travaux d'entretien des bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat de travail pour le 17 mars 2014.

Ont signé les membres présents ;

Le Conseil Municipal décide d'attribuer la subvention suivante :

- Les Restos du Cœur : 150 €.

Ont signé les membres présents ;

SUBVENTIONS ETUDES 2014/2015

Le Conseil Municipal décide les aides suivantes aux études des élèves, apprentis et étudiants pour l'année scolaire 2014/2015, sous réserve du vote du Centre Communal d'Actions Sociales :

(Sont concernés les enfants habitant sur la Commune de Bonnevaux, fournissant un certificat de scolarité, un certificat de boursier et un justificatif de domicile avant le 1^{er} novembre 2014) :

110 € pour les élèves du collège ;

150 € pour les élèves du lycée et les apprentis ;

190 € pour les étudiants.

Le Conseil Municipal charge le Maire de prévoir les fonds nécessaires au Budget Primitif 2014 en M14 et de virer cette subvention sur le compte du Centre Communal d'Action Sociale, qui est chargé de la distribution.

Ont signé les membres présents ;

COÛT DU BRANCHEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT 2014

Le Maire rappelle que le calcul du coût forfaitaire du branchement au réseau d'assainissement se fait sur la base de l'indice du coût de la construction publié chaque année par l'Insee.

Pour 2014 le tarif forfaitaire est de :

Mode de calcul :

Forfait 2013 : 1035,53 €

Indice coût de la construction 3 T 2012= 1642

Indice coût de la construction moyenne des 3 T 2013= 1633

Calcul : $1035,53 \text{ €} \times 1633 / 1642 = 1029,85 \text{ €}$

Il est rappelé la possibilité d'échelonner le paiement du prix du branchement au réseau sur 3 ans, sur demande écrite du futur abonné.

Ont signé les membres présents ;

Le Conseil Municipal accepte de céder les parcelles section E, N° 354 et 352 section E, N° 363 et 364 appartenant à la Commune de Bonnevaux avec le CCAS qui cède les parcelles section E, N° 363 et 364 à Jacques et Yveline Clerbois.

En contre parti, Madame et Monsieur Clerbois cèdent la parcelle section E, N° 387 pour cet échange. La parcelle section E, N° 387 sera attribuée au Centre Communal d'Action Sociale.

Le Conseil Municipal demande, comme le CCAS, à ce que les frais de notaire soient à la charge des demandeurs.

L'échange se présente donc comme suit :

Commune de Bonnevaux

Section	N°	Adresse	Nature	Surface ares	Revenu cadastr
E	354	Gran Pesse	Chât	9,70	0,23
E	352	Gran Pesse	Chât	10,50	0,25
Total Commune CCAS				20,20	
E	363	Gran Pesse	Chât	41,20	1,01
E	364	Mialeret	Chât	51,80	1,28
Total CCAS				93,00	
Total CCAS et Commune				113,20	
Clerbois					
E	387	Aigues Bonnes	Chât	113,25	2,74
Total Clerbois				113,25	

Ont signé les membres présents ;

DEMANDE DE SUBVENTION « RESERVE PARLEMENTAIRE »

Le Conseil Municipal décide, sur proposition du Maire, les travaux de reconstruction d'un mur de soutènement du chemin communal aux Allègres et de demander une subvention sur la « Réserve parlementaire » à hauteur de 5000 €.

Ce mur s'est effondré lors des grandes pluies de cet hiver et le parking est devenu impraticable.

Le Conseil Municipal accepte le devis de pour ces travaux de 27 750 € HT .

Le Conseil Municipal charge le Maire de soumettre cette demande à la Préfecture.

Ont signé les membres présents ;